

le JOURNAL du LOMBRIC



Recyclerie :
nouveaux horaires p.2

Déchets
dangereux p.3

QUIZZ Journée
Portes Ouvertes p.3

Jetons moins, trions plus !

juin - juillet - août 2013 - **52**

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais - 67 communes - 300 000 habitants

L'EDITO



Le dernier site de la filière de traitement des déchets ménagers du syndicat va prochainement être mis en service à Réau. En effet, la déchèterie et le quai de transfert ouvriront début juillet. La plateforme de compostage de déchets verts sera quant à elle opérationnelle à compter de fin octobre.

Dans un autre domaine, un an après le démarrage de l'expérimentation d'extension des consignes de tri des plastiques sur le seul territoire de l'agglomération Melun Val de Seine, le SMITOM-LOMBRIC rappelle aux habitants les consignes de tri.

Par ailleurs, dans ce numéro, le SMITOM-LOMBRIC vous apporte toutes les informations pratiques pour une bonne gestion des produits dangereux et vous invite cette année encore à opter pour l'achat de fournitures scolaires éco-responsables.

Je vous souhaite un très bel été.

Franck Vernin
Président du
SMITOM-LOMBRIC

Ouverture de la nouvelle déchèterie de Réau au 1^{er} juillet 2013 !

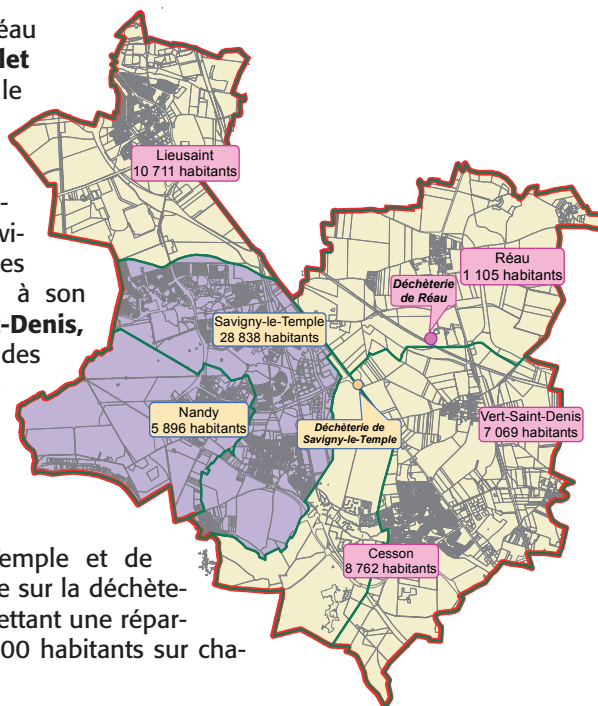


La nouvelle déchèterie de Réau ouvrira ses portes le **1^{er} juillet 2013** en même temps que le nouveau quai de transfert.

Parmi les 6 communes qui étaient jusqu'à présent rattachées à la déchèterie de Savigny-le-Temple, 4 communes relèveront de celle de Réau à son ouverture: **Cesson, Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint**. Les badges des administrés de ces communes seront récupérés lors de leur premier passage afin d'être ensuite remplacés par un nouveau badge.

Les habitants de Savigny-le-Temple et de Nandy continueront à se rendre sur la déchèterie de Savigny-le-Temple, permettant une répartition équitable d'environ 30 000 habitants sur chacune des 2 déchèteries.

voir conditions d'accès sur www.lombric.com



L'inauguration officielle du site de Réau « construction d'une plateforme de compostage de déchets verts, d'une déchèterie et d'un quai de transfert » aura lieu le **vendredi 5 juillet 2013** en présence de **Madame Nicole Klein, Préfète de Seine-et-Marne, Monsieur Franck Vernin, Président du SMITOM-LOMBRIC et des partenaires financiers, la région Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.**



LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Tertre de Chérisy - BP 597 - 77 016 Vaux-le-Pénil cedex - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69
smitom@lombric.com - www.lombric.com / Dir. de publication : Jean-Pierre Le Poulain / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, Caroline Marie, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995

Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : smitom@lombric.com

INFOS PRATIQUES

NOUVEAUX HORAIRES



Depuis, le samedi 4 mai, la **Recyclerie du Lombric** ouvre tous les samedis :

- le 1^{er} samedi de chaque mois :
10h-18h

- les autres samedis :
10h-12h et 13h-18h

Ouverture du lundi au vendredi :
9h-12h et 13h-17h

+ d'infos sur www.lombric.com



Rue de la plaine de la Croix Besnard
Parc d'activités - 77 000 Vaux-le-Pénil
Tel : 01 64 14 29 49

ÉVÈNEMENT

FÊTE DU CARRÉ SÉNART

samedi 13 juillet de midi à minuit

Populaire et gratuite, la fête célébrera cette année les 40 ans de Sénart. Elle proposera spectacles et animations pour tous, restauration légère, musique et feu d'artifice.



Comme pour les éditions précédentes, le **SMITOM-LOMBRIC** et le **Sictom de Sénart** s'associeront à l'événement en prenant en charge la **collecte et le traitement des déchets** de la fête.

Toute la programmation sur :
www.senart.com

EXPÉRIMENTATION D'EXTENSION DU TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES



Rappel des consignes Uniquement pour les communes de la CAMVS*

Il y a un an, les habitants de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS*) recevaient dans leur boîte aux lettres un courrier du SMITOM-LOMBRIC et de son adhérent les conviant à participer à une expérimentation d'envergure qui allait être lancée sur leur territoire : tester l'extension du tri des emballages plastiques.

Rappelons que cette expérimentation concerne 3,5 millions d'habitants au niveau national.

Pour marquer cet anniversaire, un rappel de ces nouvelles consignes de tri expérimentales a de nouveau été distribué dans les boîtes aux lettres des **46 000 foyers concernés** :

tous les emballages en

plastique rigide, y compris les **pots de yaourts**, les **barquettes de viande**, etc., peuvent être déposés dans **le bac jaune**.



Dors et déjà on a pu constater un accueil favorable des populations à ces nouvelles consignes qui leur facilite le geste de tri. La faisabilité technique et économique des nouvelles filières de recyclage est quant à elle toujours à l'étude.

D'ici à la fin de l'année et en fonction des résultats obtenus, Eco-Emballages, l'éco-organisme pilote de cette expérimentation, proposera au Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de généraliser ou non ces nouvelles consignes à l'ensemble du pays.



EXTENSION
DES CONSIGNES
DE TRI
QUIZZ

VRAI ou FAUX : je dois laver mon pot de crème fraîche en plastique avant de le mettre dans mon bac jaune.

FAUX ! Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider et de les égoutter.

* CAMVS : Communes concernées : Melun, Montereau-sur-le-Jard, Seine-Port, Livry-sur-Seine, La Rochette, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Le Mée-sur-Seine, Boissettes, Dammarie-lès-Lys, Voisenon, Boissise-le-Roi, Saint-Germain-Laxis, Boissise-la-Bertrand



FOURNITURES SCOLAIRES ÉCO-RESPONSABLES

Comment bien choisir les fournitures scolaires des enfants ? Comment choisir entre l'achat pour faire plaisir et la durabilité des fournitures dans le temps mais aussi pour l'environnement ?

Le SMITOM-LOMBRIC et le magasin Leclerc Dammarie-Les-Lys renouvellent leur opération de promotion des fournitures scolaires éco-responsables.

Dès le mois de juillet, une sélection de fournitures scolaires durables dans le temps et respectueuses de l'environnement vous sera proposée en rayon avec une signalétique spécifique afin de vous aider à les identifier.

Bonne rentrée éco-responsable !

LES DÉCHETS DANGEREUX MODE D'EMPLOI



Comment reconnaître un déchet dangereux ?

Les déchets dangereux sont facilement reconnaissables : ils portent sur leurs emballages l'un des **pictogrammes ci-dessous et doivent être jetés en déchèterie**.



Les 6 règles d'or

- 1 - **Protégez-vous !** Portez des gants et mettez un masque.
- 2 - **Stockez toutes ces substances avec précaution** : dans des récipients hermétiques, hors de portée des enfants, dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur, de la lumière et de la fumée.
- 3 - **Respectez les doses** indiquées par le fabricant.
- 4 - **Conservez les produits dans leurs emballages d'origine** : nature du produit, dangerosité, date de péremption et conditions d'emploi y sont mentionnés.
- 5 - **Ne jetez pas vos restes de produits dangereux** à la poubelle, dans les canalisations ou la nature et ne les brûlez pas. **Ayez le réflexe « déchèterie » !**
- 6 - Certains emballages de produits ménagers, non toxiques, une fois bien vidés, se recyclent (javel, produits d'entretien des sols ...). Ils sont à mettre dans le bac jaune.

Accueil gratuit des déchets dangereux en déchèterie. **Plus d'infos sur www.lombric.com**

DASRI NOUVELLE FILIÈRE



Attention ! Des seringues ont été retrouvées au centre de tri, elles ne doivent en aucun cas être jetées dans le bac jaune de tri, car elles génèrent un risque pour le personnel.

Les seringues sont des déchets dangereux. Une filière spécifique des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) performants (piquants, coupants et tranchants) des patients en auto traitement se met en place. Elle généralise sur l'ensemble du territoire national, ce qui n'existait pas avant, l'utilisation de boîtes homologuées et la mise en place de points de collecte, afin que tout patient en auto-traitement puisse éliminer ses déchets de manière pleinement sécurisée.

Cette filière est financée et organisée par les exploitants de médicaments et les fabricants de dispositifs médicaux perforants. Elle est gérée par un éco-organisme agréé (DASTRI) et est gratuite pour les patients en auto-traitement.

Comment se procurer les boîtes jaunes ?

Elles sont remises gratuitement par le pharmacien lors de la délivrance du traitement.

Où déposer les boîtes jaunes ?

Pendant la période de mise en place de la filière dédiée, déposez la boîte jaune dans votre point de collecte habituel ou un point de collecte indiqué par votre pharmacien ou votre mairie.

D'ici septembre 2013, l'éco-organisme agréé fournira sur son site internet les informations sur l'emplacement et le fonctionnement des points de collecte qu'il aura mis en place.

+ d'infos www.dastri.fr

ÉVÈNEMENT

JOURNÉE PORTES OUVERTES 2013



La Journée Portes Ouvertes, pédagogique et ludique, sur le thème du « gaspillage alimentaire », a accueilli le 6 avril dernier près de 1 200 visiteurs. Le SMITOM-LOMBRIC remercie l'ensemble des partenaires participants à l'événement.

Nouveauté cette année, le GRAND QUIZZ avec 40 lots à gagner a remporté un franc succès !

Retrouvez les résultats du QUIZZ et tirage au sort sur www.lombric.com

Le SMITOM-LOMBRIC vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

JOURNÉE
PORTES
OUVERTES
QUIZZ
RÉSULTATS SUR
www.lombric.com

UN DOUTE,
UNE QUESTION ?
SMITOM-LOMBRIC

www.lombric.com

ou

0 800 814 910
N° vert (appel gratuit depuis un
poste fixe)





LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC

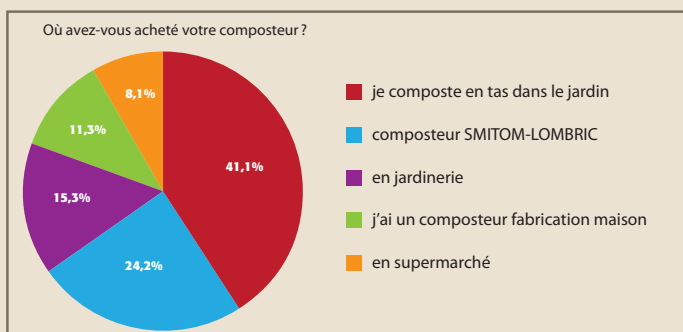
Le compostage individuel - Résultats de l'enquête d'opinion

En septembre 2012, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé une enquête d'opinion auprès de 500 habitants du territoire.

39% des personnes interrogées habitant en maison déclarent composter à la maison et ce, majoritairement en tas au fond du jardin.

Grâce au compostage, vous pourrez réduire de 57 kg/habitants (source MODECOM) le poids de votre poubelle et également obtenir un engrais gratuit au bout de quelques mois.

39%
des
personnes
interrogées
compostent



composteur bois 300 L



Vous êtes intéressés par le compostage, vous avez des questions sur sa pratique ?

Rendez-vous à la rubrique compostage sur www.lombric.com

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine - Fouju

Depuis 2009, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine par le biais du SMITOM-LOMBRIC **distribue des composteurs à moitié prix aux habitants du territoire (entre 18 et 36€).**

	Vente par communes	% dotation
BOISSETTES	33	25,8%
BOISSISE LA BERTRAND	73	25,3%
BOISSISE LE ROI	108	9,7%
DAMMARIÉ LES LYS	228	7,4%
LA ROCHETTE	76	12,6%
LE MEE SUR SEINE	157	7,2%
LIVRY SUR SEINE	134	21,5%
MELUN	201	9,3%
MONTEREAU SUR LE JARD	23	20,5%
RUBELLES	81	11,5%
SAINT GERMAIN LAXIS	23	17,6%
SEINE PORT	96	17,5%
VAUX LE PENIL	311	14,9%
VOISENON	45	11,7%
Bilan % dotation	1589	10,30%

Les agents du SMITOM-LOMBRIC livrent les composteurs à domicile et forment les habitants à la pratique du compostage.

Voici, ci-contre, un bilan des ventes de composteurs par commune du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les pourcentages de dotations sont calculés à partir du nombre **de maisons individuelles** de la commune.

SICTOM de Sénart

Halte aux dépôts sauvages !

Sur le territoire du SICTOM de Sénart, sont constatés, régulièrement, **des dépôts sauvages répétés** à différents endroits des communes, les sites de Points d'Apport Volontaire étant les plus touchés. Ces comportements ne sont pas acceptables.

Le SICTOM de Sénart et les communes sont mis à contribution pour nettoyer les sites et ce surcoût se répercute sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par chaque contribuable.



Les auteurs de ces délits doivent savoir qu'ils s'exposent à **des amendes de 450 à 1500 euros.**

Si cela devait malheureusement perdurer, les pollueurs risquent fort désormais d'être les payeurs, car leur identification est possible.

Renseignements : n° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon et Fouju

Renseignements : n° Vert 0 800 774 062

Communes concernées : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis



Communauté de Communes Seine-École

Seine-Ecole poursuit sa démarche de réduction de déchets



En complément des 6 Points d'Apport Volontaire (PAV) de textiles existants sur Saint-Fargeau-Ponthierry, un **nouveau PAV a été installé rue des Sources à Pringy.**

Ces PAV, de couleur verte, sont collectés par la société Ecotextile qui a récupéré, en 2012, 30 tonnes de textile (vêtements, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie...). Ces vêtements doivent être propres et emballés dans des sacs plastiques.

Nos poubelles débordent, nos ressources naturelles s'épuisent. En plaçant nos textiles usagés dans le circuit du réemploi et du recyclage, ils sont détournés de la poubelle et sont valorisés pour une seconde vie. La quantité de déchets est ainsi limitée. **C'est une attitude constructive face aux enjeux environnementaux et économiques actuels.**

Les PAV se trouvent à : Saint-Fargeau-Ponthierry : Place Temploux, rue Constant Gallon, rue Jean Lamoureux Parc des Bordes, rue des Tilleuls, Marché de Ponthierry, à Pringy : rue des Sources.

Le Chatelet-en-Brie



Renseignements : 01 64 89 01 27

Communes concernées : Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry

Veneux-les-Sablons



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Le Festival Terre Avenir revient pour sa 7ème édition les 7 et 8 septembre 2013 à Veneux-Les Sablons.



Cette année encore, le festival sera axé sur le **développement durable**, il s'enrichit de nouveaux participants dans tous ses domaines de prédilection : la gestion et la prévention des déchets, le jardinage écologique et le compostage, les achats éco responsables, l'alimentation biologique et équitable, les énergies renouvelables...

Durant tout le week-end, les spectateurs petits et grands profiteront de conférences, d'animations, de jeux et d'ateliers aussi ludiques que variés : de nombreux cadeaux sont à gagner et une crêpe sera offerte par famille !

Plus de renseignements sur le site internet www.terre-avenir.org ou sur le site du SMICTOM : www.smictom-regionfontainebleau.fr

Renseignements : n° Vert 0 800 133 895

Communes concernées : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuilles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

Communauté de Communes Vallées-Châteaux

Communauté de Communes Vallées et Châteaux

Déchets verts - rappel des consignes

Les bennes sont destinées à accueillir les déchets verts apportés en petite quantité par les habitants : les déchets des jardins, des pelouses, des branchages.

Les quantités importantes de déchets verts provenant de taille de haies, d'élagage (**limité à des branches d'un diamètre inférieur à 20 cm de diamètre**) sont à porter en déchèterie.

Si la benne contient des matériaux indésirables (gravats, matelas, matière plastique, grosses branches, encombrants, déchets phytosanitaires ...) elle ne pourra être collectée et son contenu sera ensuite éliminé en décharge. Le non respect des consignes multiplie le coût total de la collecte et du traitement des déchets verts par 2,5 et qui est répercuté sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



Bennes déchets verts à Moisenay

Renseignements : n° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivy-Courty et Valence-en-Brie

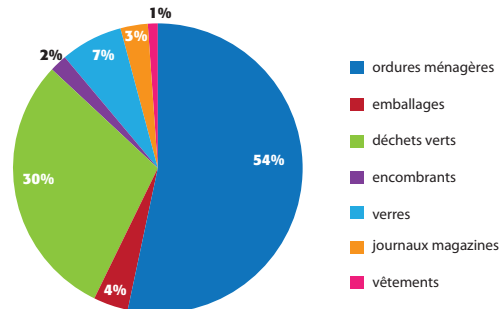


Communauté de Communes du Pays de Bière

En moyenne en 2012, chaque habitant de la Communauté de Communes du Pays de Bière a produit **533.22 Kg de déchets soit 10.25 kg par habitant et par semaine.**

Nous constatons **une baisse de production de déchets de 1.7% par rapport à 2011.** Nous félicitons l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Bière et les encourageons à continuer ainsi, notamment en pratiquant le compostage.

Rapport d'activité 2012



Vous pouvez télécharger le rapport d'activité complet d'élimination des déchets sur notre site internet : www.cc-paysdebiere.fr

Renseignements : 01 60 66 12 53

Communes concernées : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière

A
COLLECTONNER !

LE LOMBRIC



PAR V.LEONARDO D'APRÈS MARTIAL

